

# PROCES VERBAL

## du Conseil municipal du 02/10/2024

### Présents :

CHAPLET Olivier, REALINI François, PREVOT Isabelle, POIRIER Vijay, FAYAT Marie Annick, BOSSAERT Alexina, BERTRAND Michel, GATUINGT Jean Christophe, LE GALLOUDEC Patricia, DEVAUX Etienne, LAFUMA Sophie, PIOLLET François, GOUBERT Fanny, CHEVALLIER Jean-Marie, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno

Formant la majorité des membres en exercice.

### Pouvoirs :

M DUVAL à M CHAPLET  
Mme PECULIER à Mme BOSSAERT  
M BELHOMME à Mme FAYAT  
Mme COGET à Mme LEGALLOUDEC  
M FARCY à M BERTRAND  
M HEESTERMANS à M CHEVALLIER  
M ORLANDO à Mme LAFUMA  
Mme ZAURIN à Mme PREVOT  
Mme NALINE à Mme GOUBERT  
M LE MENTEC à M REALINI  
M SABAS à M POIRIER  
Mme GRYMONPREZ à M GATUINGT  
M BOSQUILLON à M FAVRE  
Mme MARCHETTI à Mme LABERTRANDIE

### Excusée :

Mme DUCRET

**M. POIRIER** est nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte par M. Olivier CHAPLET, maire de la commune de Cesson.

**M. LE MAIRE :** Nous allons ouvrir cette séance du Conseil municipal, tout d'abord en souhaitant la bienvenue à Mme Arkia VERTEUIL, dont c'est le baptême du feu ce soir, qui remplace Sandra. Je l'ai rassurée en lui disant que ça allait bien se passer. J'en suis convaincu. Ça va très bien se passer, même. Pas de souci.

Je vous propose avant de faire l'appel des conseillers municipaux, de rendre hommage à 2 personnes ce soir. La première c'est M. Jean-Claude LAURIER qui est décédé le 31 août, jour de son anniversaire. Je pense que lui-même aurait apprécié la consistance, à 77 ans. Jean-Claude a été conseiller municipal de 83 à 89. Il faisait partie de notre assemblée en des temps lointains. Il était, au moment de son décès, vice-président du Club de l'Amitié et également animateur d'un atelier qui est très prisé au Club de l'Amitié, l'atelier country. Je dois dire qu'il était animateur du country un peu grâce ou à cause de moi, je ne sais pas. Un jour, on s'était croisés à la sortie de la boulangerie et il me disait être un peu désespéré du décès du précédent animateur, me disant ne pas savoir quoi faire. Je lui ai dit : "Jean-Claude, il faut reprendre ça en main." Il m'avait regardé et m'avait dit : "Ah, bah oui." Ça, c'était lui, toujours capable de se mettre au service des autres.

La 2<sup>e</sup> personne à qui je souhaite que nous rendions hommage ce soir, c'est

M. Francis CHOUAT. Francis CHOUAT est né le 20 décembre 48 à Argenteuil. En avril 2023, il annonce être atteint d'un cancer sur les réseaux sociaux, avec son style si caractéristique. Et il nous a quittés malheureusement des suites de cette maladie, le 27 juillet 2024. Francis CHOUAT occupe une place particulière à Grand Paris Sud, puisqu'il a été le premier président de 2016 à 2018. C'est vrai que c'est un grand personnage de l'Essonne. C'est vrai qu'on le connaît peut-être moins bien ici, de ce côté-ci de la Seine, en tout cas, il a occupé de nombreuses fonctions électives. Il a été président de la communauté d'agglomération d'Évry Centre Essonne de 2012 à 2016, conseiller général de l'Essonne de 2002 à 2015, maire d'Évry de 2012 à 2018, puis député de 2018 à 2022. Tous ceux qui ont croisé sa route n'ont pas pu rester insensibles à son personnage – et moi le premier – même si je dois avouer que nos premiers contacts avaient été teintés de fraîcheur, mais plus lié au contexte qu'au personnage puisque je le rappelle, c'était la création de ce qui est aujourd'hui Grand Paris Sud, création pour laquelle 22 des 24 communes à l'époque étaient contre. Et bien sûr, Francis, envoyé en mission par un Premier ministre de l'époque, se faisait fort d'essayer de rallier tout le monde à ce projet. Il avait de travail, mais je dois avouer qu'au fur et à mesure du temps, des années – je le dis très sincèrement – je suis tombé sous le charme de cet homme. Parce que Francis CHOUAT était un charme. Il avait ce ton, cette façon de s'intéresser aux gens et on ne pouvait y être insensible. Un hommage républicain lui a été rendu le 14 septembre dernier dans sa ville d'Évry-Courcouronnes. Et donc je vous propose ce soir en l'honneur de ces 2 hommes, de respecter une minute de silence.

**[L'enregistrement est tronqué.]**

<b>Information sur les décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT</b>
--

**Bruno COTTALORDA :** Sur la décision numéro 48, la signature pour d'un contrat pour la gestion des salles, on voulait juste avoir un peu plus de précision. C'est quoi ? C'est un logiciel ?

**(Propos hors micro)**

**Bruno COTTALORDA :** Et sinon, sur la décision numéro 50, la signature d'une convention de participation pour un enfant cessonais qui est inscrit en classe ULIS sur Nandy, comment le montant a-t-il été calculé ?

**(Propos hors micro)**

**Bruno COTTALORDA :** Vert-Saint-Denis ? Non.

**(Propos hors micro)**

**M. LE MAIRE :** Mon micro n'était pas allumé. C'est parce que j'ai la voix qui porte. À chaque fois, c'est les communes où les enfants sont scolarisés qui nous indiquent que le montant. Et bien sûr qu'on le règle sans discuter. D'autres questions ? Bien.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE****Fixation de la rémunération des agents recenseurs et des coordonnateurs communaux**

**M. LE MAIRE :** Nous allons pouvoir aborder la première délibération de ce Conseil municipal, avec la fixation de la rémunération des agents recenseurs et des coordonnateurs communaux, puisque je le rappelle, comme on a franchi le seuil des 10 000 habitants, chaque année, il y a une enquête de recensement qui est réalisée sur un échantillonnage de logements. Et donc chaque année, nous recrutons des agents recenseurs et chaque année, nous fixons une rémunération pour ces agents recenseurs.

- 1,10 € brut par feuille de logement
- 1,10 € brut par bulletin individuel
- 17 € brut par demi-journée de formation pour les personnes effectuant ces formations hors de leur temps de travail
- 85 € brut pour la tournée de reconnaissance
- 65 € brut pour les frais d'essence
- et une prime de rendement pouvant aller jusqu'à 200 € pourra être attribuée à chaque agent recenseur ayant rendu correctement ses missions

Et on demande de fixer donc l'indemnité attribuée aux agents communaux composant l'équipe administrative à 400 € brut par agent. Est-ce que vous avez des questions ? Oui.

**(Propos hors micro)**

**M. LE MAIRE :** Oui. En plus, c'est vrai que par rapport, je pense... Parce qu'elle n'y était pas l'année dernière, la prime ? Si ? C'est en plus. D'accord. La prime de rendement étant en plus par rapport à tout ce qui est feuilles, etc. L'un dans l'autre, ça correspond à une augmentation sur l'ensemble.

**Bruno COTTALORDA :** Excusez-moi, la prime de rendement, elle y était l'année dernière aussi.

**M. LE MAIRE :** Oui.

**Bruno COTTALORDA :** Donc il n'y a pas d'augmentation, par rapport à l'année dernière.

**M. LE MAIRE :** Pour peu qu'ils l'aient eue. C'est toujours pareil, mais normalement, il n'y a pas de soucis particuliers. Je souhaitais rester sur ses montants-là. Je comprends votre demande. Il n'y a pas de sujet là-dessus.

**(Propos hors micro)**

**M. LE MAIRE :** Je l'entends, mais on va rester sur ces montants-là. Y a-t-il d'autres interventions sur cette délibération ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? 5 abstentions. Des oppositions ? Je vous remercie.

**Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés**

**Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA**

**Extra et périscolaire enfance mise en place d'un tarif manquement au règlement**

**M. LE MAIRE :** 2<sup>e</sup> délibération, la mise en place d'un tarif manquement au règlement pour tout ce qui est le règlement intérieur des services scolaires, extrascolaires et périscolaires et notamment sur la délibération tarif extra et périscolaire.

Nous avons effectivement, ce soir, la nécessité d'instaurer une tarification majorée pour les familles – elles sont peu nombreuses, mais il y en a quand même – qui ne respectent pas les horaires définis par le règlement intérieur des activités extra et périscolaires de l'enfance. C'est vrai que ces retards des parents ou des personnes désignées pour récupérer les enfants entraînent des difficultés, et notamment par rapport au personnel qui gère justement ces temps périscolaires, puisqu'eux-mêmes souvent ont des enfants à aller chercher et ça les met aussi en difficulté par rapport à cela. Et parfois, d'être en difficulté, soit ils font appel à un élu ou à d'autres pour venir compenser ou ils attendent et derrière, eux, ils sont aussi en difficulté par rapport à leurs enfants. Donc par rapport à ces manquements – encore une fois qui sont relativement restreints, mais on ne souhaiterait pas justement que ces manquements deviennent monnaie courante – ce qu'on vous propose ce soir, à compter du 7 octobre, c'est de mettre en place pour l'accueil périscolaire du soir, l'accueil du mercredi soir et des vacances scolaires :

- pour un 1<sup>er</sup> retard ne dépassant pas 15 minutes, un rappel d'avertissement notifié à la famille, parce qu'il faut aussi être à l'écoute des problématiques les familles peuvent rencontrer.
- Pour tout retard suivant, même ne dépassant pas 15 minutes, une pénalité de 30 € qui sera appliquée pour toute arrivée après 19h.
- Et pour tout autre retard conséquent dépassant 15 minutes, une pénalité de 30 € sera appliquée, même lorsqu'il s'agit du premier retard.

Je dois dire que même parfois, ces familles ou ces personnes ne prennent même pas la peine de prévenir. L'agent se retrouve avec l'enfant et ne sait même pas à quelle heure ou vers quelle heure les personnes vont arriver. Donc tout ça est un peu gênant. Voilà ce qui vous est proposé ce soir dans cette délibération par la mise en place d'un tarif manquement au règlement.

Est-ce que vous avez des questions ? Oui, je vous en prie.

**(Propos hors micro)**

**Christophe BOSQUILLON :** Voilà, là, ça va marcher. Je reprends. C'est un problème pour les personnels qui subissent les conséquences de ces comportements inacceptables. Effectivement, nous sommes bien d'accord sur le fait que nous devons trouver des solutions. Ce n'est pas là-dessus que porte le problème. Par contre, on a quand même des interrogations sur la façon dont ces tarifs ont été élaborés et des inquiétudes sur d'éventuels dysfonctionnements dans la mise en œuvre de ce que vous proposez. Donc je voudrais rappeler quelques-unes de nos inquiétudes.

- Le 1<sup>er</sup> point qui nous semble important, c'est qu'il faut procéder avec discernement dans les sanctions, parce qu'il y a des situations qui sont très différentes et qu'il ne faudrait pas qu'une application systématique des règles qui sont ici énoncées puissent nous amener à sanctionner des familles qui rencontrent de réelles difficultés.
- Le 2<sup>e</sup> point qui nous pose problème, c'est la question de l'effectivité de la sanction qui n'est évidemment pas la même selon les revenus des familles. C'est-à-dire qu'une sanction de 15 € ou de 30 € pour une famille à haut revenu n'a pas du tout le même poids que pour certaines familles pour lesquelles la somme représente quelque chose de plus essentiel.

- Le 3<sup>e</sup> point auquel nous avons pensé – je sais qu’il y a eu une émission récemment à ce sujet – c’est qu’on se demande dans quelles mesures le fait d’instaurer ce type de sanction ne pourrait pas avoir des effets pervers ? C’est ce que j’ai entendu, c’est le fait que dans certaines communes, on a mis en place des sanctions, et qu’il y a des familles qui ont considéré que ces sanctions instaurent une espèce de droit retard et qu’il suffisait de payer et que ce n’était pas la peine de s’excuser. Donc c’est aussi un élément auquel, me semble-t-il, il faut être attentif.

En l’état actuel, nous pensons qu’il serait bon de retravailler ces questions, en tout cas nous informer sur la portée des réponses à nos interrogations, de voir comment on peut les prendre en compte pour aboutir à un système qui serait sans doute plus adapté. Merci.

**M. LE MAIRE :** Comme je l’ai dit dans ma présentation, bien évidemment, on est attentifs aux situations. C’est une certitude. Encore une fois, même si ces retards sont peu fréquents, mais cette faible fréquence a malgré tout un impact sur notre personnel et avec peut-être cette angoisse à chaque fois sur leur vie familiale de tout ce qu’il peut y avoir comme répercussions. J’entends vos demandes, mais il faut qu’on agisse là. Instaurer un droit au retard pour 30 €, je ne pense pas que les gens, même s’ils gagnent beaucoup d’argent, se diront : "Pour 30 €, ce n’est pas grave, je vais arriver une heure ou 2 heures retard." Je rappelle que si le retard est plus que conséquent, l’agent peut aussi appeler le commissariat pour que l’enfant soit pris en charge. Ça aussi, c’est dans les possibilités. On ne l’a jamais fait, d’ailleurs... De l’instaurer au taux d’effort, ça me paraît aussi un peu compliqué. À chaque fois, ça va être : "C’est quoi votre taux d’effort ?" Et on va arriver à des sommes qui sont complètement dérisoires et qui ne seront pas du tout dissuasives. J’entends effectivement vos demandes. Malgré tout, je souhaite qu’on adopte ce soir en l’état. Après, on peut faire un point d’étape d’ici quelques mois, voir s’il y a eu diminution – même si je le répète, ce n’est pas tous les jours et ce n’est même pas peut-être toutes les semaines. S’il y a eu augmentation, on revoit notre copie par rapport à l’effet dissuasif. En tout cas, je souhaite qu’on adopte ça aussi pour marquer un signe fort par rapport à ces retardataires qui – encore une fois je ne sais pas si c’est toujours les mêmes – parfois manquent un petit peu de la moindre politesse vis-à-vis de nos agents. C’est aussi histoire de marquer le coup. En tout cas, oui, on fera un point en cours d’année et on regardera par rapport au nombre de retards si ça a eu un effet ou pas. Je vous en prie.

**Christophe BOSQUILLON :** Toujours dans le même esprit – je ne sais pas comment ça fonctionne – mais est-ce que par exemple, on ne pourrait pas établir le principe d’une convocation des familles ? Ce qui permettrait, si le nombre est très limité, comme vous le dites, une convocation des familles qui permettraient d’avoir la certitude de la situation et de pouvoir sanctionner vraiment connaissance de cause.

**M. LE MAIRE :** On le fait déjà. Soit ils viennent pas, soit... bon. C’est triste. J’en suis le premier désolé. Tout ce qui est sanction, moi, j’aime mieux la pédagogie, tout ça. Mais à un moment, quand on a tout essayé, il faut passer au stade malheureusement de la sanction.

D’autres interventions ? Oui. M. FAVRE.

**Julien FAVRE :** Bonsoir à toutes et tous. On voulait savoir, ça représente quel volume à peu près de familles ou de cas ?

**(Propos hors micro)**

**Julien FAVRE** : 2 ou 3 par semaine.

**(Propos hors micro)**

**M. LE MAIRE** : D'autres interventions ? Je vous propose de passer au vote sur la délibération en l'état. Est-ce qu'il y a des abstentions ? 5. Des oppositions ? Je vous remercie.

**Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés**

**Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA**

**Rétrocession d'une concession funéraire**

**M. LE MAIRE** : Ensuite, une délibération sur la rétrocession d'une concession funéraire. C'est classique au sein de ce Conseil municipal. Une famille souhaite rétrocéder à la commune une concession qu'elle a acquise en 2018 pour une durée de 30 ans. Comme d'habitude, on fait un calcul au prorata, etc. sur le prix d'achat de 2018. Je vous propose ce soir d'accepter la reprise de la concession numéro 975 au nom de la commune de Cesson au prix de 142,60 €. Donc la dépense sera inscrite à l'article 65 888 du budget.

Des questions sur cette délibération ? Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

**Fait et délibéré ce jour à l'unanimité**

**SOCIAL**

**Adhésion au fonds de solidarité logement pour l'année 2024**

**M. LE MAIRE** : Ensuite, 2 délibérations qui ont attiré au logement, social notamment. Avec l'adhésion au fonds de solidarité logement pour l'année 2024. Là encore délibération assez classique tous les ans. Le fonds de solidarité logement qui permet aux familles relevant du plan départemental d'action pour le logement et des personnes démunies d'accéder à un logement, de s'y maintenir et/ou de bénéficier de mesures d'accompagnement social liées au logement. Le département nous demande de contribuer au FSL à raison de 0,30 € par habitant localisé sur notre territoire pour l'année 2024, soit 0,30 € par 11 250, ce qui représente 3 375 €.

Des questions sur cette adhésion ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

**Fait et délibéré ce jour à l'unanimité**

**Modalités des droits de réservation dans le cadre de la gestion en flux**

**M. LE MAIRE** : Un sujet un peu plus complexe et je vais essayer d'être clair dans ma présentation, parce que ce n'est pas forcément évident à appréhender. C'est la modalité des droits de réservation dans le cadre de la gestion des flux du logement social. Je vais vous passer tous les textes qui ont défini le fait que nous arrivions à une gestion en flux.

Jusqu'à présent, nous étions sur une gestion en stock. Chaque attributaire avait un stock de logements sociaux selon la contribution qu'il met dans la construction de

logement social. Celui qui en a le plus bien sûr, c'est l'État qui de mémoire en a au moins 40 %. Après, il y avait le 1 % patronal, Action Logement aujourd'hui, c'est le fond des employeurs et les employeurs ont accès bien sûr à des attributions de logement social. Les communes dans la mesure où elles contribuent et nous, nous y contribuons via ce qu'on pourrait caractériser de subventions que nous versons aux bailleurs sociaux. Et généralement, par programme ça peut varier, on peut avoir 5 % de logements sur un programme. On a aussi des attributions et l'agglomération en a via la garantie des emprunts des bailleurs, garanties qui sont sur 30 ou 50 ans. Parfois, l'agglomération nous reverse ce stock directement. Le département aussi, de mémoire, à des attributions, de par la garantie des emprunts qu'ils font.

Un stock, ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'un logement est identifié comme appartenant à un attributaire. Commune de Cesson, on a 5 logements dans un immeuble. Ils sont très bien référencés. Et on peut les réattribuer le jour où le locataire s'en va de ce logement. Et comme c'est un stock commune, nous proposons de nouveaux dossiers pour l'attribution de ce logement. La gestion en flux, c'est un peu différent. C'est dès qu'un logement se libère, selon un savant calcul de pourcentage, etc., c'est le bailleur qui dit : "C'est tel attributaire qui a la possibilité d'attribuer le logement." Je vous rassure, on ne perdra pas en nombre de logements que nous possédons aujourd'hui. C'est simplement une méthode un peu plus souple – on demandera aussi de voir à l'usage – par rapport à des taux de rotations qui peuvent être assez faibles. De mémoire, un taux de rotation en logement social doit être de 6 %, si je ne dis pas de bêtises. Donc c'est relativement faible – au moins à Cesson – et c'est vrai qu'il a été constaté que selon les attributaires, il y a des turnovers qui ne se font pas beaucoup sur certains logements et dans certaines résidences. Donc là, c'est aussi le moyen d'accentuer une rotation, une mixité sociale en fonction, bien sûr, de ce fameux critère que les bailleurs et l'État ont établi et en fonction des dossiers que l'on sera à même de présenter.

Donc ce qui vous est proposé ce soir, c'est d'adopter le principe de ces gestions en flux et surtout de m'autoriser à signer les conventions que nous prendrons avec chaque bailleur social présent sur la commune. Exemple de convention que vous aviez jointe au dossier. Vous avez tous pu regarder le savant calcul qui permet de répartir ce qu'on appelle "le nombre de droits uniques". C'est ainsi, c'est comme ça. J'ai eu du mal au début à comprendre, je dois l'avouer, je pense être parvenu et j'espère être parvenu à vous expliquer assez simplement de quoi il en retourne. En tout cas, il faudra qu'on prenne une convention avec chaque bailleur social. Et bien évidemment, nous serons attentifs à ce que dans les rotations, on soit traités à due proportion de ce qu'on possède en logement social sur la commune, mais qu'on soit traités comme les autres attributaires. J'espère avoir été le plus clair possible. Je suis prêt aussi à répondre à vos questions ou interrogations. M. COTTALORDA.

**Bruno COTTALORDA :** C'est une question à la fois importante et grave. J'ai bien reçu les chiffres que vous m'avez communiqués suite à ma demande en commission. Il y a 1664 demandes de logement en attente sur Cesson. Une fois que les conventions seront signées, on devrait avoir à peu près au maximum 10 attributions par an. Donc ça fait beaucoup de familles, de personnes qui restent sur le côté. C'est quelque chose de très important.

Le nouveau système qui est proposé pour l'affectation des logements est une obligation de l'État. Donc quoi qu'on vote, ce sera appliqué. D'après l'État, il devrait apporter plus de souplesse dans l'affectation des logements. Peut-être. On verra. Mais le risque, c'est un risque d'arbitraire dans le choix des acteurs qui seront sollicités. C'est ce que vous disiez, il faudra que l'on soit vigilants pour que ça n'arrive pas toujours au département ou à la région, mais que la commune puisse bénéficier des logements

auxquels elle peut prétendre.

Nous nous félicitons que la commission logement ait pu se réunir – c'était la première fois depuis le début du mandat – et qu'on ait pu échanger sur ce sujet. Nous allons nous réunir au mois d'octobre, d'ailleurs, pour continuer les travaux. Le rôle de cette commission sera de hiérarchiser les candidatures qui seront proposées en commission d'attribution. Nous allons refaire la même demande que j'avais faite en commission, c'est de pouvoir avoir 5 dossiers à l'étude, même s'il n'y en a que 3 qui seront présentés en commission, pour pouvoir les hiérarchiser. Je pense qu'il y a toujours plus de finesse quand le travail est fait non pas sur des critères qui sortent juste de l'ordinateur, mais par des personnes en chair et en os. Et des fois, entre la personne qui serait 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> de la liste, une plus grande finesse pourrait être meilleure. Je pense effectivement, comme nous l'a expliqué la personne qui contacte les familles, quand elle les contacte, elle les contacte en annonçant qu'elle va mettre à jour les dossiers. Je pense que ça ne leur donnera pas forcément de faux espoir. Et d'en sélectionner 5, ça permettrait un travail de meilleure qualité. C'est juste la demande que l'on fera.

**M. LE MAIRE :** Vous ferez 4 déçus au lieu de 2. Je vous rassure, les dossiers à Cesson, n'ont jamais été faits par un ordinateur. Il y a toujours eu une approche humaine par rapport aux dossiers et aux demandes faites. Je n'ai pas d'avis sur les 5. Sincèrement, à voir. Ce soir, je ne vous dis pas oui, je ne vous dis pas non. Je reverrai avec les services pour voir ce que ça implique pour eux. Si ce n'est pas une charge de travail supplémentaire, pas de problème. Après, ce sera une charge de travail supplémentaire pour la commission. Chacun jugera. Je n'ai pas de sujet. Si c'est juste pour hiérarchiser 5 dossiers... 5 par rapport à 3, ça peut devenir compliqué, parce que des fois, ça se joue à pas grand-chose. Après, ce sera de la responsabilité de la commission de hiérarchiser ces dossiers et encore une fois, de faire malheureusement 4 déçus au lieu de 2. Mais vous me direz, ceux qui sont sur la liste, qui n'ont pas été sélectionnés sont forcément aussi déçus. Donc on est d'accord. Sincèrement, ce soir, je n'ai pas de réponses à vous donner. Je verrai avec les services et on reviendra vers vous sans souci.

D'autres interventions ? Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Y a-t-il des abstentions ? 5 abstentions. Des oppositions ? Je vous remercie.

**Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés**

**Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA**

#### RESSOURCES HUMAINES

**M. LE MAIRE :** Nous allons passer maintenant aux délibérations ressources humaines et je cède la parole à M. POIRIER.

**Vijay POIRIER :** Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Nous avons quelques délibérations ressources humaines à faire passer le Conseil municipal de ce soir. 5, pour être un peu plus précis.

<b>Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires propose par le CDG 77</b>
---

**Vijay POIRIER :** La première délibération porte sur le renouvellement du contrat d'assurance groupe garantissant les risques statutaires des collectivités par rapport au centre de gestion. Le centre de gestion a lancé une consultation sous forme de marché afin de garantir les collectivités pour tous les agents qui sont en arrêt pour diverses



raisons. Les éléments du contrat d'assurance sont :

- l'assureur, CNP Assurances
- la durée du contrat, c'est un contrat de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025
- le contrat géré en capitalisation avec une garantie du taux sur 3 ans
- et le préavis, le contrat est résiliable chaque année avec un préavis de 6 mois.

Il est donc proposé de souscrire une couverture à u taux de 8,07 %. Pour information, l'ancien taux était de 8,58. Et le remboursement des indemnités journalières est à 100 %. Les garanties du contrat portent pour tous les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL

- en cas de décès
- accident de travail
- maladie professionnelle avec une franchise de 10 jours
- maladie ordinaire avec franchise de 15 jours
- congé de longue maladie et de longue durée avec une franchise de 90 jours
- congé de maternité et adoption
- temps partiel thérapeutique
- invalidité
- disponibilité d'office pour des raisons de santé.

Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire de signer les certificats d'adhésion et tous les éléments de la convention.

Est-ce que vous avez des questions sur cette délibération-là ? À savoir que c'est un renouvellement de contrat pour nos agents qui sont malheureusement en arrêt. Pas de questions ? Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 5 abstentions. Elle est adoptée. Je vous remercie.

**Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés**

**Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA**

**Modification de la délibération n°60-2023 en date du 05/07/2023 relative à la modification au tableau des effectifs – autorisation pour le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté et création d'un poste de technicien contractuel à temps complet**

**Vijay POIRIER :** Ensuite, la délibération suivante porte sur la modification de la délibération 60-2023 relative à la modification du tableau des effectifs. Il convient de modifier cette délibération afin d'être en adéquation avec les fonctions exercées par le poste de directeur des techniques. Sur la délibération, l'ancien grade était un grade de technicien. Nous vous proposons sur cette nouvelle délibération le grade d'ingénieur contractuel de catégorie A à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024 pour une durée de 3 ans. À savoir que la durée du contrat ne peut excéder un total de 6 années. Le grade d'ingénieur et tout à fait normal pour un poste de directeur des services techniques. J'en profite pour remercier notre DST pour l'ensemble des travaux est situé cet été dans les écoles de la ville.

Est-ce que vous avez des questions ce cette délibération ? Non ? Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre inter des abstentions ? 5 abstentions. La délibération est adoptée. Je vous remercie.

**Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés****Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA****Création d'un poste d'adjoint administratif, contractuel, à temps complet, pour la direction du service éducation**

**Vijay POIRIER :** La délibération suivante porte sur la création d'un poste d'adjoint administratif contractuel à temps complet pour la direction du service de l'éducation. Pour donner suite à l'absence d'un agent pour longue maladie, il convient de créer un poste non permanent d'adjoint administratif pour la période du 7 octobre au 7 mai 2025. Avez-vous des questions sur cette délibération ? Pas de questions. Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 5 abstentions. La délibération est adoptée. Je vous remercie.

**Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés****Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA****Création d'un poste d'adjoint d'animation, contractuel, pour la direction de l'éducation**

**Vijay POIRIER :** La délibération suivante porte sur la création d'un poste d'adjoint d'animation contractuel pour la direction de l'éducation. Afin de remplacer un agent pendant son congé maternité au sein de la direction de l'éducation, il convient de créer un poste non permanent d'adjoint d'animation pour un total de 475 heures pour la période du 17 septembre 2024 au 7 avril 2025. Des questions sur cette délibération ? Pas de questions. Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 5 abstentions. La délibération est adoptée. Je vous remercie.

**Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés****Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA****Mise à jour de la délibération sur l'attribution des véhicules de service ou de fonction**

**Vijay POIRIER :** Enfin, la dernière délibération porte sur la mise à jour de la délibération sur l'attribution des véhicules de service ou de fonction. Il y a une petite modification par rapport à la délibération qu'on a passée en décembre 2023. Cela concerne uniquement le véhicule de fonction de notre directeur général des services. C'est concernant le taux des frais de carburant. À savoir qu'au niveau de la commune, nous avons un seul véhicule de fonction pour le DGS, avec autorisation d'utilisation privée compte tenu des contraintes régulières qui pèsent sur cet emploi fonctionnel, ce qui constitue un avantage en nature. Et nous avons 8 véhicules de service avec autorisation de retour à domicile pour les postes suivants :

- un pour le directeur des services techniques
- un pour le responsable de l'urbanisme
- un pour le responsable du service entretien et maintenance des bâtiments et logistiques
- un pour le poste de responsable du service paysage et voirie
- un pour le responsable de la police municipale

- un véhicule de service pour la directrice de la crèche familiale
- une autre voiture pour le responsable du service informatique
- et la dernière pour la collaboratrice de la collaboratrice cabinet du maire

À savoir que l'ensemble de véhicules de service sont remis à disposition de la collectivité lors d'absence prolongée supérieure à une semaine. Est-ce que vous avez des questions sur cette délibération-là ? Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre inter des abstentions ? 5 abstentions. La délibération est adoptée. Je vous remercie. C'en est fini pour moi, Monsieur le Maire.

**Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés**

**Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA**

**QUESTIONS ORALES**

**M. LE MAIRE :** Merci, M. POIRIER. Nous sommes arrivés à la fin de l'ordre du jour. Et comme il est de tradition, nous avons reçu des questions orales du groupe Nouveau Départ pour Cesson. Je leur propose de nous en faire part et j'y apporterai les réponses.

**Christophe BOSQUILLON :** Je vais ouvrir la séance de nos questions orales. Juste un rappel pour le public qui suit à distance le Conseil municipal : la règle des questions orales, c'est qu'on dépose nos questions 3 jours avant le Conseil, ce qui permet à M. CHAPLET de réunir les éléments pour préparer les réponses les plus pertinentes et que la coutume, c'est que nous ne rebondissons pas sur vos réponses.

**M. LE MAIRE :** Normalement.

**Christophe BOSQUILLON :** Coutume avec laquelle vous êtes parfois souple et nous vous en remercions.

**M. LE MAIRE :** Je suis toujours très souple, sauf en ce moment. C'est physique. Ce n'est pas autre chose.

**Christophe BOSQUILLON :** Premier point, c'est moi qui commence. Nous avons pris acte, Monsieur le Maire, de votre réponse aux différentes attentes des habitants du quartier de Montbréau dont nous avons à nous faire le porte-parole comme c'est notre rôle. La situation semble avoir depuis lors avancé en raison du départ annoncé de Nova Swiss qui libère en théorie le terrain qui avait été évoqué en juillet. Nous souhaitons que le Conseil soit tenu au courant de l'évolution des différentes demandes qui avaient été formulées : aire de jeux, mise à disposition d'une salle pour les habitants, sécurisation d'accès à la gare, y compris du franchissement du rond-point, échanges avec IDF Mobilités sur la question certes complexe de l'arrêt de bus.

D'où notre question : avez-vous, Monsieur le Maire, des éléments nouveaux à nous communiquer ? Acceptez-vous de nous rencontrer afin de prendre le temps de faire un point plus détaillé sur ces questions ? Merci.

**M. LE MAIRE :** Il n'y a pas eu grande avancée par rapport à votre dernière intervention. Effectivement, Nova Swiss va inaugurer sous quelques semaines ses nouveaux locaux et l'EPFIF est propriétaire du terrain, bien sûr pour le compte de la commune. Mais je rappelle que pour la fin de l'aménagement de ce quartier, nous sommes dans l'attente justement d'un autre foncier qui pour l'instant n'est pas encore dans les mains de

l'EPFIF. C'est simplement quand ce foncier sera libéré que nous pourrons monter ce nouveau projet dont fait partie l'aire de jeux. Donc pour l'instant, sur ce point-là, ça n'a effectivement pas beaucoup avancé.

Sur la mise à disposition d'une salle pour les habitants, je vous avais dit que nous étions en pourparlers avec 3F par rapport à l'ancienne chaufferie. C'est toujours le cas. Donc je pense qu'on va accentuer un petit peu notre dialogue avec 3F sur ce point-là. Après, quand on aura la disposition de cette salle, il conviendra aussi de voir avec les habitants et pourquoi pas avec des structures dont c'est la vocation, comment on l'anime.

Sur l'accès à la gare, nous travaillons avec Grand Paris Sud. Nous avons le souhait que Grand Paris Sud reprenne en régie cette rue de la gare. Nous estimons à juste titre que c'est une liaison intercommunale et comme toutes les autres liaisons intercommunales sur la commune, c'est à Grand Paris Sud de la prendre en gestion. Là encore, j'ai écrit au président, je lui en ai déjà fait part. Pour l'instant, on n'a pas beaucoup d'avancées. On va relancer les services de Grand Paris Sud sur ce sujet.

Sur le franchissement du rond-point, pour l'instant, pas d'avancée majeure. Il faudra attendre cette partie de rénovation de la rue de la gare pour voir comment après on poursuit sur ce rond-point pour sécuriser le franchissement juste avant le pont SNCF. Quant à l'arrêt de bus Île-de-France Mobilités, il va falloir patienter un petit peu, parce que nous avons un autre projet de l'autre côté de la route départementale et effectivement, le besoin, là, d'un arrêt de bus par rapport au nombre de personnes qui seraient susceptibles d'emprunter les transports en commun nous donnera du poids pour négocier avec l'appui de l'agglomération, avec Île-de-France Mobilités soit pour le rajout d'un arrêt, soit le dépassement d'un arrêt qui se situe un peu plus haut sur la ligne 36, sur Savigny-le-Temple. Je ne vous cache pas qu'il y a en ce moment des discussions notamment avec le département quant à l'aménagement de cette route départementale et je ne voudrais pas qu'on parte sur une implantation d'arrêt de bus qui risque d'être forcément modifiée tant qu'on n'a pas figé l'entrée et la sortie de ce projet par rapport à la route départementale.

Après, vous rencontrer pour faire un point plus détaillé, je pense avoir été assez complet. Encore une fois, quand on aura des avancées subséquentes là-dessus, je reviendrai vers le Conseil municipal pour en faire part. Je ne suis bien sûr pas de cacher quoi que ce soit. Et d'ailleurs, je pense que nos commissions et notamment la commission urbanisme menée de main de maître à ce sujet est particulièrement exemplaire et je me référerai peut-être par rapport ce qui se passe dans d'autres communes aux alentours, je prends sur moi de dire que nous sommes totalement transparents sur ce qui se passe dans ce domaine-là sur la commune de Cesson. Mais encore une fois, volontiers, quand les choses avanceront de revenir vers vous, bien sûr aussi vers les habitants, parce que c'est les premiers concernés, pour leur annoncer tout ça et qu'on puisse avancer sur chacun des sujets.

**Christophe BOSQUILLON** : Merci pour cette réponse complète. Effectivement, je crois que pour l'instant, on a les éléments qu'on voulait avoir prendre le cas échéant, on reviendra vers vous. Merci.

**M. LE MAIRE** : Parfait.

**Xavier MARCHETTI** : La question numéro 2. Bonsoir à tous. Nous avons été alertés sur de graves dysfonctionnements qui affectent le réseau de la fibre gérée par Nordnet qui dessert une partie des quartiers de Cesson. Un grand nombre d'utilisateurs de notre commune sont en effet privés – pour certains depuis 3 semaines – de toute connexion Internet. La situation a été traitée avec une grande désinvolture, semble-t-il par Nordnet puisqu'aucune information n'avait été fournie aux habitants. Les employés

contactés au téléphone ont indiqué que les incidents seraient dus à des travaux menés sur le réseau et n'ont fourni aucune date de rétablissement de la connexion. Nous avons saisi les représentants de notre canton, mais une démarche de la commune serait aussi vivement souhaitable.

Notre question : pouvez-vous, Monsieur le Maire, alerter le conseil départemental de la situation puisqu'il semble que ce soit le prestataire choisi par le département qui soit responsable de cette situation préjudiciable ? Merci.

**M. LE MAIRE :** Merci à vous. Peut-être, avant de vous répondre, remettre les choses... parce que le réseau de la fibre n'est pas géré par Nordnet, mais par un délégataire qui s'appelle – via XpFibre – mais il s'appelle Seine-et-Marne THD, Très Haut Débit. Mais c'est effectivement la société XpFibre qui est derrière cette dénomination. C'est eux le délégataire qui sont les personnes qui gèrent le réseau, qui le remettent à jour pour que les opérateurs puissent venir dessus. Nordnet est un opérateur qui dépend de l'infrastructure gérée par XpFibre qui dépend aussi, sur le SAV, de techniciens gérés par XpFibre. Tout ça est un peu complexe. Je préférerais remettre les choses un peu plus dans ce qu'elles sont réellement et ne pas dire que c'est uniquement de la faute de Nordnet qui eux ne gèrent pas le réseau, c'est un fournisseur d'accès et en plus qui délègue tout le SAV aux techniciens XpFibre. Techniciens qui sont d'ailleurs des techniciens SFR. Mais ça, c'est la magie d'un groupe comme Altice dont fait partie XpFibre et dont fait partie SFR. Vous verrez pourquoi je vous dis ça après.

Bien évidemment, nous avons été aussi alertés par les habitants de ces graves dysfonctionnements. Nous avons saisi le département via son entité Seine-et-Marne Numérique, puisque c'est Seine-et-Marne Numérique qui délègue à XpFibre – je sais que ça peut être complexe, j'ai l'impression d'avoir déjà perdu tout le monde – la gestion du réseau et nous avons obtenu une réunion hier, en présence du président de XpFibre et je n'ai plus le titre de celui qu'on rencontre souvent... Mais il y avait le président de XpFibre, qui très franchement nous a avoué ce dont on se doutait depuis un petit bout de temps, c'est que le bazar vient du fait que notamment SFR a continué à commercialiser des prises alors qu'on nous a toujours dit depuis plusieurs mois que tout était figé. Et en commercialisant ces prises, il se passe ce qu'il se passe quand on arrive dans une armoire où c'est le bazar – on a pu le voir sur les réseaux sociaux, les plats de nouilles, etc. – on arrive à des incidents, des gens qui sont débranchés, qui ne sont pas rebranchés, etc. À ce jour, on a pu obtenir de XpFibre des chiffres, parce que jusque-là, on n'en avait pas beaucoup. Donc ils nous ont dit qu'il y avait environ 200 prises sur Cesson et Vert-Saint-Denis qui était HS il y a encore 2-3 jours. 80 lignes ont été rétablies. Donc 120 sont encore en panne aujourd'hui. Ils se sont engagés à ce que ces travaux d'après-vente soient réalisés dans les 15 jours. Et ils se sont engagés aussi – et ça a son importance – à ce que les gens qui ont passé commande – parce que beaucoup de gens ont passé commande notamment auprès de Nordnet sur une prise, sur un point de raccordement – à ce que ces commandes soient honorées, avec un délai peut-être un peu plus long... Parce que ce qu'ils souhaitent déjà, c'est régler les problèmes d'après-vente, remettre à plat tout le hasard de plat de nouilles qu'il y a dans les armoires et derrière, honorer les commandes que les habitants de Cesson et Vert-Saint-Denis ont pu passer auprès d'opérateurs notamment comme Nordnet. Via Seine-et-Marne Numérique bien évidemment, on a demandé d'avoir un suivi bihebdomadaire de ce rétablissement des prises, parce qu'il faut qu'on puisse aussi... Même si ce n'est pas notre compétence – et on peut le comprendre, les habitants se demandent ce que fait la mairie... Là, on a agi, on a des réponses. Et M. GATUINGT qui était avec moi avec M. REALINI à cette réunion s'attache et a des contacts très fréquents avec tous les acteurs de terrain et s'attache et s'attachera bien sûr à regarder ce suivi bihebdomadaire pour s'assurer que les réparations avancent bien et

que le délai de 15 jours soit respecté.

Mais je leur ai dit ma façon de penser, quand même, parce que quand on les avait vus début juillet, je leur avais fait part de ce fait qu'en gros, SFR commercialisait toujours des abonnements. Ils avaient eu l'air surpris. En gros, je leur ai gentiment dit qu'ils nous avaient pris pour des andouilles, vu que c'est eux qui avaient permis à ce que SFR commercialise et qu'ensuite... Et sincèrement, je peux le comprendre qu'ils se servent des techniciens SFR pour faire le SAV, ça ne me pose pas de souci, mais ça crée dans l'esprit des gens qui sont dépannés une confusion. Parce qu'ils sont abonnés chez Nordnet, ils appellent Nordnet et c'est un technicien SFR qui vient les dépanner. Il y a un peu confusion des gens.

J'ai le sentiment et on s'y accordera avec M. GATUINGT et M. REALINI, que cette réunion d'hier a remis les choses à plat et qu'on va retrouver une situation un peu plus normale. Pour avoir une situation complètement normale avec une offre de fournisseurs historiques, etc., il faudra patienter hélas jusqu'en juin 2025, puisqu'en ce moment, il y a une réingénierie du réseau et ça, c'est beaucoup plus complexe. On va passer de grosses armoires à de petites armoires de rue. Mais je ne vais pas entrer dans le détail. Mais si un jour, vous êtes intéressés, M. GATUINGT vous fera avec plaisir... On va en perdre beaucoup, parce que c'est d'une complexité...

Mais en tout cas, pour que les opérateurs nationaux arrivent, il faut que cette réingénierie ait lieu et le délai qu'on vous annonce et apparemment pour l'instant, il suit son cours et il est tenu, c'est juin 2025.

En tout cas, ce que j'ai noté de très positif, c'est que les incidents seront réglés sous 15 jours, que les gens qui ont pris des abonnements entre-temps... Par contre, là, c'est gelé aujourd'hui. Une personne qui souhaite prendre un abonnement, ce sera gelé jusqu'en juin 2025. Ceux qui ont pris des abonnements où les opérateurs leur ont assuré, parce que ça aussi, on a pu le lire, les habitants l'ont vécu, l'abonnement a été pris, ils ont été débités de leurs sous, mais il n'y a rien qui vient. Ça, ce sera honoré par les fournisseurs d'accès et par le gestionnaire du réseau XpFibre, sous un délai un peu plus long que les 15 jours évidemment, mais c'est l'engagement qu'ils sont pris hier devant nous. J'espère avoir été le plus complet possible.

**Julien FAVRE :** Je vais poser la 3<sup>e</sup> question. Je remercie d'ailleurs Monsieur le Maire qui a accepté, en début de Conseil, la reformulation de la question, parce qu'on n'avait pas transmis la bonne formulation et nous nous en excusons.

Le Conseil municipal a choisi l'année passée de reconduire le contrat de délégation de service public pour la gestion de la maison de la petite enfance au profit de l'une des grandes entreprises privées du secteur La Maison Bleue. Nous avons voté en faveur de ce choix, en fonction des éléments qui nous avaient été communiqués tout en rappelant que nous étions favorables de manière générale à une gestion directe et raison de qualité du service. Depuis lors, comme tous les Français, nous avons pris connaissance de l'étude publiée en septembre de cette année par Victor CASTANET dans son livre "Les Ogres", qui met en cause le fonctionnement des grandes sociétés du secteur y compris La Maison Bleue. Cette information qui a fait la une de l'actualité nous amène à être vigilants. Quelles sont les dispositions que vous avez prises, Monsieur le Maire, pour vérifier que nous ne sommes pas concernés par les dysfonctionnements pointés par cette enquête ?

**M. LE MAIRE :** Déjà, les plus graves fonctionnements pointés par cette enquête concernent une société qui s'appelle People And Baby et notamment les cas de maltraitance sont du fait non pas de la société, mais du personnel qu'elle employait. Et les plus graves manquements sont pointés du doigt sur cette société-là. Nous, c'est La Maison Bleue, effectivement, qui n'est pas exempte de reproches. Quand on est

dans la gestion et dans ce domaine-là, ce sont de grandes entreprises, sincèrement, je doute que tout soit parfait et à tous les étages. La chance qu'on a, nous, c'est que notamment l'équipe et l'équipe de direction est là depuis un certain nombre d'années. Je le rappelle, cette maison de la petite enfance avait été construite sous une autre mandature, devait être mise en service sous un mode en régie, sous une autre mandature, mais cette mise en service s'est heurtée au budget, parce que les comptes et les calculs qui étaient faits à l'époque faisaient état d'un budget nécessaire d'un million d'euros et effectivement, trouver un million d'euros sur un budget comme ça pour faire fonctionner une entité, ce n'est pas évident. D'ailleurs, les chiffres d'un million d'euros sont recoupés dans ce livre-là, puisqu'on nous parle de coût pour les communes et pour le secteur privé pour faire fonctionner et on nous annonce un tarif de berceaux à 7 000 € annuel pour les entreprises privées et de l'ordre de 10 000 voire 12 000 € annuel pour les collectivités. Ce n'est pas un chiffre sorti de nulle part et ces chiffres-là le recourent. Nous avons opté à l'époque pour une gestion associative. Effectivement, on avait été dans le nord de la France, regarder comment ça se passait. Une association dont je n'ai plus le nom en tête, il y avait des étoiles dedans. Peu importe. En tout état de cause, ça nous donnait toutes les sécurités pour fonctionner. On était partis là-dessus. Et l'opposition de l'époque avait alerté le préfet en exigeant d'avoir une délégation de service public sur cette crèche. Le préfet, bien embêté, parce qu'il n'avait pas la possibilité de nous tordre le bras sur ce sujet-là, mais nous conseillait fortement d'accepter de passer en délégation de service public. Ce que nous avons fait, effectivement, pour éviter les restrictions, toute demande complémentaire. Donc on est passés en délégation de service public. Au fur et à mesure de cette délégation de service public, le prestataire a dû changer une fois, mais La Maison Bleue, c'est la 2<sup>e</sup> reconduction. Ce qui est sûr – c'est inhérent au service public – le personnel est conservé à chaque fois, notamment la directrice et d'autres cadres de cette crèche. Et ce qui permet quand même d'avoir un suivi sur le long terme par rapport à la structure, par rapport aux relations qu'on peut avoir avec la direction et le personnel de cette crèche.

2 aspects importants quand on parle de crèche : c'est le taux d'encadrement et la formation du personnel. Et à ce sujet, je crois que La Maison Bleue nous a présenté un plan de formation, un taux d'encadrement qui répond tout à fait aux règles et aux critères dans ce domaine et surtout un plan de formation de son personnel qui est assez ambitieux. Et preuve en est, même si c'est un domaine où on a un mal de chien à recruter, nous, on le voit sur les assistantes maternelles au sein de notre crèche municipale, là, l'assise d'un grand groupe, mais également je dirais l'ambiance qui se crée au sein d'une structure fait qu'ils n'ont pas de difficulté particulière à recruter. Comme je l'ai dit, ils forment tout au long leurs professionnels de santé. Tous ces chiffres étaient dans les documents au moment de prendre la décision de reconduire la délégation de service public. Au-delà de ça, on les rencontre bien sûr de façon régulière et il arrive aussi qu'on fasse des petites visites inopinées non pas pour aller voir ce qui s'y passe, mais tout simplement pour entretenir aussi de bonnes relations. Et à chaque fois, on y est accueillis à bras ouverts et il n'y a rien de caché sous le tapis. Je précise aussi que la PMI est fréquemment aussi dans cette structure et qu'ils ont aussi été audités par un organisme externe dont le nom m'échappe, mais c'est eux-mêmes qui nous l'ont dit, on leur a demandé d'ailleurs le rapport d'audit et quand on l'aura, en toute transparence, je pense qu'on le communiquera pour que chacun puisse être parfaitement sûr que nos petits sont entre de bonnes mains et en sécurité. D'ailleurs, autour de cette table, nous avons au moins une élue qui confie son enfant à cette structure. Ça aussi, c'est important. Parce que quand ça se passe mal, ça ne traîne pas à remonter. Et sincèrement, depuis le temps qu'on est en délégation de service public et même avant, j'ai dû avoir peut-être une remontée d'un parent sur un

sujet un peu à la marge, mais pour le reste, on n'a jamais eu de remontée négative de ce qui se passait dans cet établissement. Bien sûr, c'est une relation de confiance. Bien évidemment, il faut entretenir les relations de confiance. Nous avons des relations fréquentes avec l'équipe de direction. Il y a aussi une directrice régionale. On est en contact assez fréquent avec tout le monde qui s'occupe de cette structure. Bien sûr, on sera vigilants, on ne peut que l'être, de la même façon où on pouvait être vigilant par rapport au précédent livre de ce monsieur sur les EHPAD, et on a vu je dirais le raz-de-marée que ça a pu être et notamment pour une des sociétés qui était pointée du doigt. Ce qui sera aussi certainement le cas pour la société pointée du doigt. Il y a au moins un procès en cours par rapport au personnel qu'il y avait. De mémoire, le fondateur de People And Baby avait été écarté au printemps de la direction de cette société. Et ce n'est pas moi qui le dis, sur cette société-là en particulier, des soupçons d'enrichissement personnel par rapport à des locaux achetés par le couple dirigeant et loués certainement à un tarif supérieur au marché aux structures de crèche, ce qui n'est pas le cas au Cesson, je vous rassure bien évidemment.

J'espère que là aussi, j'ai été assez clair et complet par rapport à vos interrogations. Mais encore une fois, tout est sur la table. Je le redis. Quand on aura ce rapport, on le transmettra avec plaisir à qui voudra le consulter, même les parents de la crèche seront très satisfaits de pouvoir y accéder.

**Christophe BOSQUILLON :** On avait bien fait la distinction entre La Maison Bleue et l'organisme. On sait bien que la situation n'est pas la même. Mais il nous semblait utile que vous apportiez ces précisions pour assurer tout le monde. Merci.

**M. LE MAIRE :** Pas de problème. Merci à vous. Malheureusement, le public n'est pas venu nombreux ce soir. Je ne lui demanderais pas s'il y a des questions. Mais en tout cas, je me permets de vous souhaiter une bonne fin de soirée. À bientôt.